



## **SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES**

**PROMULGATION DES RÈGLEMENTS  
N<sup>os</sup> 2020-614, 2021-642 ET 2021-643**

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE  
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2020 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2020-614 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 250 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST**

L'objet de ce règlement décrète un emprunt pour le financement d'une subvention accordée à la Ville pour le projet de construction du Centre multifonctionnel secteur Est.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 12 février 2021 ce même règlement.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 février 2021 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2021-642 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

L'objet de ce règlement modifie les dates de versement des taxes municipales.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 février 2021 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2021-643 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2018-545 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

L'objet de ce règlement est l'ajout d'un article afin notamment de prévoir que les membres du conseil adoptent un comportement poli et courtois à l'égard des autres membres du conseil municipal, des employés ainsi que des citoyens et leurs communications, tant verbales qu'écrites, et tant publiques que privées, doivent être empreintes de respect.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 19 février 2021

La responsable désignée  
Marie-Josée Couture, greffière  
www.VSAD.ca